

VIE MYSTIQUE ET RÉINCARNATION DE L'ÂME CHEZ LES MALGACHES

par Louis MOLET

Pour traiter de la vie mystique en rapport avec la réincarnation de l'âme chez les Malgaches, nous prenons les faits tels que nous pouvons les observer dans la grande île de l'Océan Indien ou tels que nous les y avons trouvés rapportés et nous n'entrons pas dans les discussions métaphysiques possibles sur l'existence et la réalité de l'âme, sa nature, sa fonction, etc.

Nous constatons que les Malgaches, comme une grande partie de l'humanité, parlent de l'âme et croient en son existence. En cherchant ce que ce mot français recouvre dans la mentalité malgache nous trouverons un certain nombre de mots indigènes correspondant à des notions plus ou moins distinctes que nous essaierons de préciser. Nous verrons ainsi qu'il nous faut élargir quelque peu l'acception de ce terme pour notre sujet et entendre, dans notre titre « réincarnation de l'âme », ce que les Malgaches croient être, à tort ou à raison, nous n'avons pas à en juger, l'action des défunts, des ancêtres, ou leurs interventions plus ou moins tangibles dans le monde des vivants.

De même, nous considérerons comme relevant de la vie mystique toutes les conduites ou les comportements en relation avec l'existence réelle ou supposée des âmes des vivants et des morts, en rapport avec l'influence qui leur est prêtée sur les événements ou les circonstances exceptionnels ou non de la vie quotidienne, tout ce qui peut être conditionné par la croyance en l'existence de l'âme.

Disons également dès le début que ceux que nous nommons les Malgaches sont essentiellement les habitants de Madagascar, en excluant les Blancs, les Indiens, les Pakistanais, les Chinois, les Comoriens et autres étrangers, mais en y incluant les Makoa complètement assimilés. De ces Malgaches, qui étaient 5 183 000

au 1^{er} janvier 1960 (1), environ la moitié se rattache à une confession chrétienne (catholiques, protestants, anglicans, adventistes du septième jour) ; et une très faible fraction se rattache à l'islam. Le reste pratique les coutumes religieuses ancestrales, composites, que les premiers n'ont pas tous entièrement oubliées. Sans entrer dans le détail de ces coutumes, nous les pouvons dire païennes car elles sont le fait de ruraux (*pagani*). Il s'agit d'un mélange d'animisme, se manifestant principalement dans des cultes agraires, de fétichisme concrétisé par de nombreux charmes, amulettes, plantes magiques et perles douées de puissance, d'astrologie, par la vertu reconnue à certains mois lunaires, à certains jours, à la position du soleil et de la lune, de géomancie, par l'importance accordée aux points cardinaux pour la construction et la place assignée dans la maison aux êtres et aux choses, enfin aux cultes des ancêtres de la famille, des êtres légendaires et des défunts royaux, qui imprègnent tout l'ensemble et sur lesquels nous aurons à revenir particulièrement.

Ces croyances traditionnelles, sans être facilement accessibles aux étrangers, nous sont relativement bien connues, soit qu'elles aient été rapportées par des païens convertis ou non, ou consignées dans des revues ou des ouvrages malheureusement très dispersés, et pour les régions maintenant profondément christianisées des Hautes-Terres, Imerina et Betsiléô, nous avons de bons témoignages, en français, en anglais et aussi en malgache dont nous indiquons quelques-uns des principaux titres dans notre bibliographie.

La comparaison des relations anciennes et des pratiques actuelles dans certaines campagnes et dans les provinces permet d'affirmer la continuité et la persistance des coutumes, bien que la plupart se soient profondément modifiées sous diverses influences et ne soient plus très facilement reconnaissables.

Enfin, nous constaterons que si le culte des ancêtres familiaux et royaux constitue une religion fortement empreinte de magie, elle n'implique que des obligations morales, surtout négatives, mais aucune nuance éthique au sens occidental du terme. La vie mystique que cette religion suscite semble, extérieurement du moins, bien plus subie que recherchée.

Il semble que les croyances malgaches sur l'âme aient évolué corrélativement avec les coutumes funéraires et qu'il y ait eu deux états successifs de l'opinion, pour autant qu'il soit possible

(1) Cf. A. SAUVY, in *Population*, juill.-sept. 1962, p. 444.

de reconstituer exactement ce que pouvait être le premier et que le second, bien que contemporain, soit souvent peu cohérent et puisse difficilement être systématisé.

Quelques auteurs pensent que, dans les très anciens temps, disons pour fixer les idées, au moins cinq ou six siècles, certaines tribus malgaches pratiquaient la manducation des morts. Cette thèse que nous avons exposée à propos de l'explication de l'ancienne fête nationale malgache dite du Bain de la Reine (1) a été, en raison de la conjoncture politique de l'époque en particulier, reçue avec beaucoup de circonspection. Mais elle n'a pas été, à notre connaissance, valablement réfutée (2) et a même reçu d'intéressantes confirmations pour l'existence de la coutume en question comme en témoigne ce texte, publié deux ans après le nôtre : « Plusieurs *ray aman-dreny* (litt. : pères et mères, personnages très respectables) *betsileo* ayant atteint un âge très avancé, nous ont conté qu'ils tenaient de leurs ancêtres que, bien avant le règne de Ralambo en Imerina [fin du xv^e siècle], chez eux, lors des funérailles, certaines familles auraient consommé la chair du cadavre de leur parent au lieu de l'enterrer [...]. Suivant la tradition, ils justifiaient ces pratiques de la façon suivante. En ces temps très anciens, la famille formait une cellule forte et cohérente unie sous le ciment d'une affection profonde autour de son chef [...]. L'affection qui liait entre eux les membres d'une même famille était si vive qu'à la mort de l'un d'eux, les survivants désiraient prolonger le contact avec leur parent disparu [...] en s'assimilant la substance physique du défunt, ils s'incorporaient aussi son esprit. De la sorte, la composition de la famille restait immuable, comme ses qualités. C'est pourquoi ils mangeaient les cadavres au lieu de les enfouir » (3).

Si la manducation des morts fut réellement pratiquée, elle fut totalement abandonnée, sans que nous sachions encore sous quelles influences. Ce fait n'est probablement pas sans relation avec la découverte que les zébus sauvages étaient des animaux comestibles et domestiquables. C'est du moins ce qu'on peut inférer d'un vieux texte mérina (4) qui rapporte qu'une nuit, alors qu'on était sur le point de faire disparaître son enfant selon la coutume, un riche noble proposa, pour conserver le corps, de l'échanger contre des bœufs. La proposition était

(1) Cf. *Le bain royal à Madagascar*.

(2) Cf. DAMA-NTSOHA, *L'évolution occulte des races malgaches...*

(3) Cf. L. MICHEL, *La religion des anciens Merina*, p. 32-33

(4) *Tanlaran'ny Andriana*, p. 268, repris p. 644-645.

nouvelle et l'idée fut longtemps discutée. Au matin, on se trouva obligé d'accepter. Par la suite, la substitution se fit régulièrement et les familles en deuil offrent un repas de « viande mauvaise : *hena raisy* » aux personnes venues pour les funérailles.

La consommation des morts est quasi totalement oubliée et nous n'avons pas de témoignage direct sur la vie malgache de cette période ancienne. Néanmoins, à travers divers documents et l'observation des coutumes contemporaines, il est possible, sinon de reconstituer, du moins d'imaginer avec vraisemblance, ce que pouvait être la vie mystique d'autrefois.

D'après toute une série de faits, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici, il est probable que jadis, on prélevait sur les défunts des lanières de chair que l'on faisait boucaner (*kitoza*) et que l'on conservait comme les os eux-mêmes, dans de petites corbeilles (*tanty*) suspendues dans la case, au nord-est, dans le « coin des ancêtres » ou « coin des prières » (*zoro firarazana*). On en consommait dans les grandes occasions (mariages, adoptions) et lors de la fête annuelle du Fandroana. Cet usage funéraire fondait la famille, lui assurait sa cohésion et donnait l'assurance à ses membres de ne pas périr intégralement.

Dans la logique de cette coutume, l'âme est inhérente au corps, et il y a possibilité de réincarnation, en quelque sorte fractionnée, de l'ancêtre en ses descendants. Et, vivant en leurs rejetons, les ancêtres les conseillent et les inspirent comme témoignent ces paroles prêtées à Andrianampoinimerina (1774-1810) adressant ses dernières recommandations à ses conseillers et à son fils Radama : « ... Et quand viendra l'ordre du Créateur, que mes jours seront accomplis et que je retournerai au ciel [...] ce sera ma chair qui sera enfouie mais mon âme et mon esprit demeureront en vous et en Radama [...] car où serai-je sinon en train de lui murmurer tout bas [s.-e. ce qu'il aura à faire] ; où serai-je sinon à son côté ? » (1). Radama (1810-1828), à son tour, dans un discours énonce : « Ils sont probablement tout à fait morts les 12 princes [qui m'ont précédés] qu'ils ne s'éveillent pour me parler. [...] Mais ils ne sont pas morts du tout les 12 princes et moi en qui ils se sont transformés, je suis encore bien vivant » (2). Enfin ces paroles de Ranavalona Ire (1828-1861), dans son discours du 9 Alahasaty 1860 aux principaux fonctionnaires et à sa famille : « Je vous présente Rakoton-

(1) *Kabary malagasy*, p. 7 et 8. Il y aurait lieu de faire une critique sérieuse de ce texte pour distinguer le fond authentique et sa présentation de ton chrétien.

(2) *Kabary*, p. 19 (litt. : et moi qui suis leur avatar).

dradama que ma bouche a enfanté. Tous mes parents et mes sujets lui doivent obéissance comme réincarnation d'Andriamasinavalona, d'Andriantsimitoviaminandriana, d'Andriambelomasina, d'Andrianampoinimerina à qui je dois tout, et de Radama, conservateur de toutes les anciennes coutumes. En Rakoto, c'est Radama et les douze grands princes qui sont revenus, ainsi que moi qui réparâtrai... » (1). Ces trois textes, qui s'échelonnent sur cinquante ans mais sont tous antérieurs à la diffusion du christianisme, parlent ouvertement de réincarnation et l'on en peut déduire au moins deux faits. L'âme des ancêtres inspire leurs descendants et les conseille, le descendant étant bien vivant, les ancêtres ne sont donc pas morts mais, corrélativement, faute de descendants, les ancêtres cesseraient d'exister ce qui serait en somme pour eux une seconde mort, distincte de la première mais définitive, donc bien pire d'après ce proverbe : « Mourir une fois on le supporte, mourir deux fois est intolérable. *Maty indray mandeha zaka ihany : maty indroa tsy laitra.* »

Dans les anciens temps, la famille était le lien où se manifestait la vie reçue des ancêtres, vécue sous leur regard plus ou moins bienveillant et leur inspiration plus ou moins bien interprétée, vie que l'on transmettrait à son tour à des descendants auxquels on prodiguait les conseils et donnait des interdictions et que l'on continuerait à guider dans l'au-delà quand on serait soi-même ancêtre.

Pour les vivants, il s'agissait de résoudre les problèmes quotidiens de l'existence en communion constante avec les aïeux proches, en leur rendant un culte propitiatoire, en suivant scrupuleusement les traditions et en respectant les *fadys*. En cas de difficulté ou de maladie, les rêves fournissaient des solutions ou des explications, sinon, on consultait un devin. Il était évidemment impératif, pour ne pas encourir le blâme et la vindicte des ancêtres qui désiraient perdurer, et pour échapper soi-même à la seconde mort, d'avoir des descendants, des enfants, puis des petits-enfants.

Mais aussitôt, à propos du mariage se posait la redoutable question d'introduire dans la famille une personne étrangère, qui était résolue aussi souvent que possible par l'union avec la cousine croisée, fille du frère de la mère ou de la sœur du père, éventuellement et sous certaines conditions, la fille du frère du

(1) Cité dans CHAPUS et MONDAIN, *Rainilaiarivony*, p. 24.

père, mais jamais la fille de la sœur de la mère. Dans tous les cas les questions de race, de caste, de lignage, étaient soigneusement étudiées pour éviter toute mésalliance car les épouses étaient — et sont — celles par lesquelles les ancêtres trouvaient la possibilité de se réincarner et ceux-ci ne devaient pouvoir faire aucune objection à ce que les épouses « léchassent la corbeille » des reliques. Encore actuellement, une jeune femme entrant dans une famille doit consommer un petit morceau de viande (de bœuf) boucanée, et bien des femmes, persuadées qu'elles recevront des ancêtres le pouvoir d'enfanter, gardent précieusement (et parfois même mangent) des morceaux de nattes qu'elles se sont violemment disputés et qui ont servi aux exhumations ou aux retournements de morts (*famadihana*) auxquels elles ont assisté.

Une femme acceptée comme épouse dans une famille n'était réellement intégrée et ne pouvait avoir sa place dans le tombeau de son mari que si elle lui avait donné des enfants. La stérilité était regardée comme la non-acceptation par les ancêtres. L'homme pouvait y remédier par la polygamie, ce qui va de soi, ou par l'adoption.

Cette dernière institution, rendue nécessaire par le désir des ancêtres de se réincarner, et surtout de nos jours le désir de survivre dans sa postérité, joue dans des cas où un Occidental la jugerait inutile ou déplacée. Un esclave pouvait adopter son maître, un mari peut adopter sa femme. L'adoption joue avec ou sans réciprocité, sans distinction d'âge ou de sexe, de position familiale, de situation de fortune, ni d'adoptions antérieures. Autrefois, cette adoption prononcée par un individu devait toujours être annoncée préalablement à la famille qui pouvait s'y opposer. Néanmoins, ces oppositions étaient rares. Le contrat se faisait lors de la fête du Bain, premier jour de l'année malgache, au vu et au su du village et de la parentèle, devant le coin de la case consacré aux ancêtres et était scellé par la consommation rituelle de la viande sacrificielle. Il s'agissait essentiellement pour l'adopté de s'engager à prendre soin des obsèques de l'adoptant et à assumer solidairement avec les autres enfants, vrais ou adoptifs, l'accomplissement des funérailles. L'adoptant, qui léguait ses biens en contrepartie, s'assurait ainsi de ne pas rester sans sépulture.

Ce même impérieux désir de s'assurer des obsèques dictait d'autres obligations. Il fallait vivre en bonne intelligence avec son entourage, avec la communauté villageoise (*fokon'olona*) sous peine d'encourir la peine du rejet qui avait des conséquences

aussi graves que l'excommunication majeure du XII^e siècle occidental. La crainte de l'abandon, l'un des thèmes majeurs de la poésie malgache, était plus grande que la peur de la mort elle-même. Elle donnait leur pointe aux châtements qui privaient de sépulture : hûcher (1), cadavre livré aux chiens ou aux crocodiles.

Il fallait observer tous les interdits, formulés par les ancêtres ou que le devin leur avait attribués sous peine d'encourir leurs reproches, de voir sa situation périlcliter, de ne pas avoir de descendance, d'être frappé de paralysie partielle ou totale, de maladie plus ou moins grave dont les pires, variole, lèpre ou foudre vous privaient d'obsèques familiales et plus récemment vous faisaient exclure du tombeau.

La peur d'être privé d'obsèques faisait appréhender de s'éloigner de sa famille sauf en groupe important. Une solution qui atténuait la crainte était de contracter l'alliance de sang (*faii-dra, vaky ra, falo-dra*) qui apparaît, mais nous ne pouvons développer ce point ici, comme n'étant qu'une forme restreinte d'adoption : les deux partenaires s'engageaient à ne point s'abandonner même, et surtout, dans la mort.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du culte des ancêtres à l'ancienne façon qui nous est d'ailleurs mal connue sauf ce que nous avons pu en reconstituer d'après l'analyse de la fête du Fandroana que nous avons faite dans un ouvrage auquel nous nous permettons de renvoyer, et ce qu'en reflètent encore les coutumes actuelles. Notons seulement que le 1^{er} janvier, début de l'année, reste un jour de liesse familiale marqué par des visites et de petits cadeaux de viande cuite (la viande qui lie la parenté : *nofon-kena milam-pihavanana*) que se font les différents membres des familles qui ne peuvent se réunir et aller ensemble faire une visite au tombeau familial. C'est le jour recommandé pour conclure, rompre ou reconduire les contrats, etc.

La fête du Fandroana, essentiellement familiale, avait été transformée en fête dynastique par un roi de génie, Ralambo, pour consolider l'État en transcendant les familles et les castes qu'elle laissait subsister intactes. Le souverain, réincarnation de ses ancêtres, était d'une essence autre que ses sujets, quelle que soit leur caste, tant nobles (*andriana*), que libres (*hova*) ou esclaves (*mainity*). Lors d'une période de relative stabilité du royaume mérina, le schéma en était le suivant : Au jour fixé

(1) Cf. DECARY, *La mort*, p. 130.

pour la fête annuelle, tous les hommes libres, car les esclaves étaient exempts d'impôts, versaient au noble qui les avait en charge différentes redevances nationales dont le « *vidin'aina* ; prix de la vie » et le *hasina* qui était un hommage au souverain. Cet *andriana* transmettait les sommes au Palais, participait au repas de riz et de viande offert par le souverain et recevait l'ordre de distribuer au peuple des bœufs de la part du roi, de telle façon que tous en aient leur part, ne fût-ce qu'un tout petit morceau. Dans l'optique de la manducation des morts et de la substitution subséquente des bœufs aux cadavres, cette viande offerte par le Palais, en retour du gage d'allégeance, prenait la signification d'une vaste communion nationale dans le corps du roi distribué à son peuple, et par le simulacre de ce qui se passait aux obsèques royales, exorcisait le monarque de la mort et lui assurait une nouvelle année de vie.

Il est vrai que dans la réalité, quand le roi mourait, les castes instituées par ce même Ralambo reprenaient toute leur importance et les *Andriana*, intermédiaires obligés entre souverain et peuple, avaient un rôle spécial. Ils étaient chargés de « cacher le saint : *manafina ny masina* » quand le roi venait à « tourner le dos : *miamboho* » selon le vocabulaire spécial pour exprimer qu'ils devaient faire disparaître le cadavre du roi. Ce devoir, qui était en même temps une prérogative aristocratique, les faisant communier à la sainteté royale, leur interdisait de participer aux autres repas de funérailles « *ny andriana mifady hena ratsy* : les nobles s'abstiennent de viande d'obsèques », interdit qui est encore très généralement observé de nos jours.

La manducation des morts assurait l'unité et la cohésion de la famille par le culte ainsi rendu aux ancêtres. L'autorité se trouvant fondée par le fait même que le successeur était celui en qui les ancêtres se réincarnaient avec le plus de certitude, et ceci à tous les échelons de la société. Le système des castes assurait l'unité et la cohésion du royaume en une sorte de pyramide dont la pointe était le roi et la base les sujets et leurs esclaves, le tout étant hiérarchisé en fonction des obligations mortuaires des uns par rapport aux autres, les plus élevés se donnant à la caste immédiatement inférieure mais leur étant réservés.

L'introduction des bœufs dans ce schéma n'altéra en rien le système familial et permit l'extension de la fête du Bain royal à la population entière du royaume par la possibilité de la distribution du *Jaka* royal (viande sacrificielle) jusqu'aux extrémités du royaume et dans les postes lointains. Cet emploi des bœufs, sans changer réellement le caractère des cérémonies, en fit perdre

de vue l'origine réelle et oublier le sens profond, mystique, ce qui les vida progressivement de leur contenu et permit, en dehors d'autres circonstances plus contingentes, l'abolition de la royauté (le 27 février 1897).

Cet ensemble de coutumes, de croyances, faisait que la très ancienne société malgache — si ancienne que l'actuelle en a totalement perdu le souvenir — vivait en communion constante, permanente avec ses ancêtres, avec ses aïeux, qui revigoraient les vivants chaque année.

L'âme, le principe vital, était ainsi transmise sans s'affaiblir, mais de façon discontinue, de génération en génération, chacune prenant soin de répéter exactement les us et coutumes de celle qui l'avait précédée immédiatement. Les ancêtres étaient honorés, leurs *fadys* respectés et les vivants en attendaient toutes les bénédictions, en particulier une progéniture, condition quasi indispensable à la durée du groupe. Le roi recevait son pouvoir autant de l'allégeance de son peuple par l'intermédiaire des nobles que de la réincarnation en lui des souverains passés.

La substitution des bœufs aux corps des défunts n'a pas eu seulement pour conséquence lointaine de vider le *Fandroana* royal, devenu seulement « le Bain de la Reine », de son sens mystique. Elle posa des problèmes en quelque sorte métaphysique au sujet de l'âme humaine et fit de la réincarnation une survie.

De nos jours, la notion malgache de l'âme est fort obscure du fait de la multiplicité des mots pour la désigner ou pour exprimer des sens voisins ou proches. Nous allons essayer de la démêler.

Dans le dictionnaire le plus courant (1), nous trouvons toute une série de mots. Tout d'abord la personne (*olom-belona* : personne vivante) est supposée constituée d'un élément matériel, le corps, *vatana*, qui signifie aussi le coffre, le tronc. C'est la partie la mieux visible, *tena*, le « soi » de l'individu qui, normalement, comme toutes les choses exposées à une lumière ont une ombre portée (*aloka*), projette et seulement dans ce cas, son ombre vivante personnelle, *dindo*, *tandindona*, qui ne peut le quitter et qu'il ne peut perdre que si la vie l'a déjà abandonné. Ce corps vivant, *velona*, est animé du souffle vital, *fofon'aina*, respire, *miaina*, ce qui signifie aussi vit.

L'intellection serait l'affaire de l'esprit, *saina*, conjointement,

(1) RR. PP. ABINAL et MALZAC, *Dictionnaire malgache-français*.

et non sans quelque confusion surtout dans l'ancienne langue et dans les dialectes côtiers avec ce que l'on nomme dans les églises chrétiennes l'âme, *fanahy* (1). En effet, la distinction usuelle, corps, esprit, âme, *vatana, saina, fanahy*, est maintenant très généralement retenue. Et, tout comme en français, on peut « rendre l'esprit » ou rendre l'âme, on peut perdre l'esprit, être dément : *very saina* ; on peut dans un embarras extrême avoir l'âme épuisée, *lany fanahy*, sans que la distinction soit plus aisée ou plus claire. Cette âme, *fanahy*, tous les êtres vivants en ont une, qui est spécifique à leur espèce et qui peut être parfois redoutable puisque de marcher là où un chien est enterré peut donner la rage (2).

L'esprit, pourtant, peut quitter le corps (évanouissement) sous le coup d'une grande frayeur, causée par la vue de certains serpents (3) ou vagabonder la nuit, en rêve notamment. Chaque personne peut aussi se voir, voir son image, virtuelle, ce qui n'était possible autrefois qu'en se regardant dans la surface d'une eau dormante et l'est maintenant couramment grâce aux miroirs (4). C'est alors le double de la personne qui devient visible, son *ambiroa*, double que les animaux ont également (5) surtout les Lémurs. A la mort de son possesseur, cet *ambiroa* est flottant et ne se dissipe qu'au bout d'un certain temps, après une période d'hésitation quand la personne, de vivante (*velona, miaina*), meurt (*maty*) et devient un cadavre (*faly*). Elle n'a plus de vie (*aina*), de respiration (*fainana*), plus de *tandindona*, d'ombre vivante, mais seulement une *aloka*, ombre portée. A ce moment, que deviennent le *saina* et le *fanahy* ?

Jadis, l'âme étant considérée comme normalement inhérente au corps, les solutions étaient les suivantes : jusqu'à ce que le corps soit ingéré par les parents (ou le *fokon-olona*), l'âme était flottante comme l'*ambiroa* qui la manifestait. Elle était *avelo* : littéralement : à vivre, à (re)-vivre. Étant encore plus ou moins inhérente au corps dont elle devait se détacher, celui-ci était dangereux. L'âme risquait de se fixer ailleurs, à tort et à travers, de se prendre dans une tresse de cheveux, une vannerie en train, un tissage que l'on aurait continué, de pénétrer dans une personne assoupie, d'où les interdictions de faire quoi que ce soit pendant cette période de deuil, coiffure, tissage, vannerie, poterie, etc.,

(1) *Teny atsipy amin'ny manam-panahy* : parole adressée aux intelligents.

(2) Cf. RUUD, *Taboo*, p. 87, p. 200.

(3) P. 256-257.

(4) P. 100.

(5) P. 152.

et même de dormir... Les obsèques coutumières en assurant la disparition du cadavre pacifiaient l'âme. Les « huit os », résumé du squelette, purifiés, devenaient des reliques, n'ayant plus aucun caractère dangereux. Ils étaient rangés à leur place dans le coin des prières (*zoro firarazana*) et le défunt devenait définitivement ancêtre (*razana*).

La différence d'attitude actuelle vis-à-vis d'un mort (*faty lena* : cadavre humide) et d'un ancêtre (*razana* ou *faty maina* : cadavre sec) est aussi grande qu'entre l'appréhension craintive et la confiance affectueuse. Les enfants, les femmes enceintes ou qui allaitent, les vieillards aussi, doivent s'abstenir des funérailles et se tenir loin des morts alors qu'il leur est permis d'assister aux secondes obsèques des personnes mortes au loin et que, plusieurs années après, on introduit dans le tombeau de famille, ou aux *famadihana* (retournements des ancêtres). Comme le dit parfaitement Ruud, il y a une canonisation des défunts qui deviennent sacrés (1). On leur adresse des prières et des demandes qu'ils sont devenus capables d'exaucer. Il y a néanmoins une discontinuité, car un défunt n'appartient plus au monde des vivants mais à un monde autre, celui des morts dans lequel il est introduit par les rites funéraires. On rompt doucement mais fermement avec lui, on l'encourage éventuellement à se remarier, à laisser en paix son conjoint et à ne pas manifester de jalousie à son égard. On énumère les défunts précédents comme pour des présentations réciproques et, comme à quiconque désire changer de personnalité, dans bien des tribus côtières, on lui attribue un nouveau nom, son ancien nom de vivant devenant désormais *fady*. Ceci est particulièrement net dans les exemples nombreux cités par Ruud (2). Les morts sont promus au rang d'ancêtres.

Désormais, ces ancêtres, soigneusement rangés dans le tombeau, finissent, quand plus personne n'a de souvenir personnel d'eux, par perdre leur personnalité. Ils deviennent progressivement, avec le temps, pour les générations suivantes « grands-ancêtres » : *razam-be* ; puis après de longs séjours dans le tombeau, ils perdent peu à peu leur forme propre et passent au rang de « chose : *zavatra* ou *raha* » pour, sinon disparaître, du moins se dissoudre enfin dans la divinité : *Andriamanitra*, ou *Zanahary*.

Si, et c'était la deuxième solution, pour une raison précise, châtimement d'un crime contre le souverain, accusation prouvée

(1) Ruud, *ibid.*, p. 180.

(2) *Taboo*, p. 171 et suiv.

d'avoir été sorcier (*mpamosavy*), on voulait punir le mort et qu'on refusât de le transformer en ancêtre, il était jeté (*nariana*). On pouvait l'abandonner aux chiens sauvages, aux rapaces, aux crocodiles (1) en le traînant hors du village. Et ce cadavre (*faty*) devenait après un temps plus ou moins long une « chose : *zavatra, raha* ». C'était aussi le sort de ceux qui mouraient à l'écart. Mais leur *avelo*, leur âme disponible, prête et désireuse de se réincarner, souffrait de son abandon et en attendant que son support solide soit purifié, que les os soient décharnés, aient perdu leur aspect humain et soient devenus des « choses » méconnaissables, il errait dans la campagne, cherchait à pénétrer dans une femme qui devait enfanter (2), et surtout s'efforçait de se venger sur les vivants. L'âme devenait un *lolo*, un esprit que l'on voyait rôder sous la forme de papillons nocturnes ou crépusculaires, certains Sphingides (Sphinx tête de mort) notamment. Elle apparaissait aux vivants et les effrayait, c'était un *matoatoa*, un fantôme ou un revenant, qui pouvait ne pas être méchant mais pouvait aussi l'être. Il s'agissait alors d'un *angatra*, être surnaturel extrêmement malfaisant qui causait des cauchemars, des maladies, spécialement des maladies vénériennes, des épidémies.

Aujourd'hui, si la succession que nous avons citée : vivant, mort, âme disponible, ancêtre, grand-ancêtre, chose, divinité, est encore acceptée, il existe une grande confusion dans les termes qui sont souvent traduits à tort et à travers et employés les uns pour les autres, même par les Malgaches. On croit encore que certaines âmes veulent se réincarner et l'on enterre, chez les Tsimihety par exemple, les petits enfants morts en bas âge, dits « enfants-eau : *zazarano* », dans des cruches et sans cérémonies, à proximité des lieux humides ou de points d'eau fréquentés par des (jeunes) femmes.

Encore de nos jours, bien que tous les humains soient décemment enterrés, sauf naufrage en haute mer, et qu'il n'y ait aucune différence réelle, chez les Temoro ou les Betsimisaraka du Nord par exemple, entre l'enterrement dans la sépulture collective et l'inhumation hors de cette sépulture la crainte des *matoatoa*, des *angatra*, des fantômes et des revenants est grande et générale. Et pourtant, malgré cette crainte, il y a de longues discussions pour l'admission dans les tombeaux de famille, chez les Taisakà, les Mérina, les Betsiléo, les Sakalava, etc., d'épouses

(1) *Ibid.*, p. 145.

(2) RUSILLON, *Petit continent*, p. 263.

prises hors du groupe, du clan ou de la caste, que certains ne consentent pas à compter au nombre des ancêtres. Ces tergiversations et ces rejets ne se comprennent vraiment qu'en se souvenant de l'importance qu'avait autrefois l'acceptation d'un défunt dont l'*avelo* était redouté. Présentement encore, certains individus sont exclus des cimetières ou des sépultures collectives et sont enterrés soit à l'écart, soit même, pour les désorienter et les rendre tout à fait inoffensifs, à l'ouest du village, et la tête au sud... (1).

En dehors de l'imprécision sur l'âme, la confusion est aussi grande quant à l'endroit où se trouveraient les morts et où il convient de les invoquer et de les prier. Sont-ils toujours au coin nord-est de la maison, bien que leurs dépouilles soient toutes dans le tombeau ? Est-ce bien là qu'il convient de leur offrir les prémices du riz et de célébrer les cérémonies familiales. Ne serait-ce pas auprès des pierres dressées, situées entre villages et sépultures ? Ne seraient-ils pas plutôt tous rassemblés, continuant une ombre de vie, dans une ombre du monde à eux où on les a conduits et introduits en leur recommandant de « s'y bien installer et de n'en pas revenir pour ennuyer les vivants » ? Serait-ce sur la montagne de l'Ambondrombe (2), aux confins du pays Tanala et du pays Betsiléo ? Pour les chrétiens, « notons seulement qu'il y a deux idées difficilement conciliables, à savoir que l'esprit ne vit pas dans la tombe, il va vers Dieu, et pourtant il y demeure par le corps qui y est et que les vivants peuvent voir et chérir, ensevelir de nouveau ou embaumer à leur guise » (3).

En réalité, il y a conflit entre réincarnation et survie. Cette dernière idée l'emporte progressivement par distanciation progressive des vivants et des ancêtres. Les enfants que les ancêtres suscitent aux femmes de la famille peuvent être appelés *solo*, substitut, remplaçant, ce ne sont plus les ancêtres eux-mêmes. La vie qui passait des uns aux autres, l'esprit, l'intelligence que les disparus communiquaient à leurs descendants, passent maintenant par Dieu. La personne humaine que l'âme caractérise et fait exister (*ny fanahy no olona* : c'est l'âme qui fait la personne) n'est qu'une parcelle de Dieu : *silak' Andriamanitra* (*silaka* : éclat, copeau).

Et l'on aboutit à un vaste syncrétisme qui désacralise progressivement le coin des ancêtres, laisse toute leur importance aux

(1) RUUD, *Taboo*, p. 144 ; DECARY, *Mort*, p. 32.

(2) RUUD, *ibid.*, p. 117, et DECARY, *Mœurs et coutumes*, p. 231.

(3) ANDRIAMANJATO, *Le Tsiny*, p. 37.

tombeaux familiaux, confond Ambondrombe et Paradis où les morts bénis des églises rejoignent Dieu et se perdent en lui.

Ce même syncrétisme a revivifié également des divinités secondaires, en leur attribuant, dans l'optique païenne malgache, des pouvoirs bénéfiques d'intermédiaires et d'intercesseurs correspondant aux cultes de *dulie* ou d'*hyperdulie* du catholicisme romain. Et c'est à ce propos que se manifeste le plus visiblement la vie mystique du paganisme malgache actuel.

En dehors du christianisme, de l'islam et du culte des ancêtres familiaux, la vie religieuse malgache se traduit par des cérémonies en rapport avec des personnages légendaires, des reines ou des princes défunts (1).

Ces cérémonies sont très composites car on y trouve associés, des rites agraires (de fécondité), des exorcismes magiques, des concordances astrologiques, des impératifs administratifs et parfois des influences chrétiennes et/ou musulmanes à une vénération confiante à ces mêmes personnages.

En Imerina, et surtout dans la région de Tananarive, ces cultes s'adressent principalement aux princes Vazimba, chefs présumés des premiers occupants connus du sol, ou aux rois et reines défunts, et même à Ranavalona II qui s'était convertie au protestantisme et avait fait en 1869 brûler les idoles. Ils ont lieu (2) de préférence un samedi soir et un dimanche (week-end des travailleurs et jour faste), en fonction de la lunaison et en rapport avec un rite agricole : préparation du sol, semailles, repiquage ou récolte. Ils se déroulent toujours dans un lieu-dit ancien, où l'on trouve des rochers de grande taille, une source et le tombeau réel ou supposé d'un personnage éminent du passé. Il y a grand concours de peuple, surtout des campagnards de la troisième caste, mais on voit aussi beaucoup de *hova* et même, dans certains lieux, des *Andriana*.

Un bœuf à la robe choisie est purifié puis égorgé. Son sang, recueilli dans une petitealebasse, est versé dans la source et sur les rochers servant d'autels, puis est consommé, tout chaud « *ra velona* : sang vivant » avant que l'animal ne soit mort, par les fidèles en une sorte de communion exaltante. Peu après, certains des assistants, surtout des femmes, sont saisis de tremblements convulsifs et, debout, ou à genoux, se mettent à

(1) Solange THIERRY-BERNARD, *Les pèlerinages*.

(2) Cf. *Le sacrifice du bœuf à Alasora*.

vaticiner, saisis qu'ils sont, croit-on, par l'esprit du lieu, et répondent aux questions orales ou écrites des consultants.

Élus par l'esprit pour le manifester, ces possédés sont obligés à des interdits spéciaux en rapport avec leur personnage : sel, tabac, ail, porc. Les autres fidèles, moins strictement tenus, s'efforcent néanmoins de ne pas transgresser les *fadys* multiples qui régissent leur vie de tous les jours et attendent inspiration et bénédictions.

Dans les provinces périphériques, des scènes de possession ont également lieu avec une fréquence variable. On les connaît dans le Sud sous le nom de *bilo*, dans l'Ouest et le Nord sous le nom de *tromba*. Elles sont institutionnalisées chez les Sakalava à l'occasion du bain annuel, biennuel ou septennal des reliques royales locales, appelées *dady*, ce qui veut dire grand-mères.

Au cours de la cérémonie du Bain (1) qui dure plusieurs jours, de l'alcool est distribué et un bœuf abattu. Sa viande, partagée entre les membres mâles de la famille royale et les notables, est mangée en une sorte de repas communiel avec les mânes royales. Les *dady* provenant de plusieurs rois donnent lieu à des scènes de possession soit simultanées avec plusieurs personnes, soit successives dans la même personne. Des femmes les incarnent pendant quelques instants, après avoir absorbé l'alcool des ancêtres : *toadzazana*. On leur passe les vêtements ou les attributs supposés convenables pour le roi ainsi actualisé : toge rouge, canne, sagaie. Elles peuvent également, de sa part, donner des ordres et des consultations.

Des séances moins solennelles ont lieu un peu n'importe quand dans les villages. Sur une estrade élevée en plein air pour le *bilo*, dans une case tendue de cotonnade pour le *tromba*, il se passe « une véritable reconstitution historique », comme le dit Rusillon (2), et la médium est traitée comme roi, reine, devin puissant ou guerrier célèbre et redoutable et peut ainsi incarner jusqu'à 16 esprits, d'autant plus puissants qu'ils viennent d'un ciel plus élevé, les degrés pouvant être de 7 ou de 16 selon les tribus. Dans certains lieux proches des sépultures princières du Nord-Ouest, au *doany* de Nosy Lava par exemple, des femmes font profession de leur qualité d'inspirées et se font entretenir en quasi-permanence par les autres sujets des princes locaux

(1) Cf. S. RAHARIJAONA et J. VALETTE, *Le Fitampoha*.

(2) Cf. RUSILLON, *Petit continent*, p. 256 et suiv.

en contrepartie des consultations qu'elles accordent au nom des mânes royales.

La simple description de ces cérémonies de possession si éloignées dans l'espace et dans le temps montre leur profonde unité malgré de petites différences de détail. Dans tous les cas, et autrefois à Tananarive lors du *Fandroana*, il s'agit de la manifestation spontanée ou provoquée des ancêtres royaux. Ceux-ci ne se réincarnent plus désormais dans leurs descendants directs. Ils reposent dans des reliques sacrées qui confèrent à leurs détenteurs un pouvoir qui est plus spirituel, sans être religieux, que politique. Par contre, ils se réincarnent de façon très temporaire dans des individus atteints de *bilo* qu'ils tourmentent, ou de façon plus habituelle lors des séances de *tromba*, dans des hommes et surtout des femmes, considérés comme plus réceptifs ou plus perméables que les autres à ces messages d'outre-tombe. Ces gens sont tenus, étant des hôtes d'élection, d'avoir certains comportements limités aux périodes de trances et de dédoublement, ou même, s'ils sont fréquemment saisis par les esprits, contraints de suivre des règles de vie non conformes à celles qu'ils devraient normalement avoir (femmes prenant des allures masculines) ; et, en particulier, d'observer un nombre considérable d'interdits ou d'obligations portant sur les conduites quotidiennes. Certains, bien que n'étant pas gardiens, se trouvent obligés par leurs « fonctions », de se tenir en permanence à proximité des lieux saints pour répondre aux questions que viennent sans cesse leur poser les fidèles, les jours *fadys* exceptés.

Il est de fait, enfin, que la quasi-totalité de ces possédés habituels ou professionnels sont des alcooliques qui tombent d'autant plus vite dans l'hébétude éthylique que les séances dont ils sont les personnages intéressants sont plus fréquentes, ce qui ne diminue d'ailleurs en rien la confiance des consultants.

Pour conclure, nous pouvons dire que les Malgaches, dans les très anciens temps, après avoir cru à l'inhérence de l'âme dans la chair avaient la certitude de la réincarnation grâce à la manducation des morts. Les ancêtres retrouvaient la vie dans leurs descendants qui, les ayant pacifiés en purifiant leurs os, comptaient sur leurs bénédictions et leur adressaient des prières au coin nord-est de la case. Seuls les cadavres laissés sans sépulture, parce qu'étrangers au groupe ou parce que rejetés de son sein pour une raison contraignante, pouvaient devenir redoutables et leurs âmes devaient être tenues à l'écart par les ancêtres familiaux.

Quand, par suite d'une évolution dont les causes nous échappent, les coutumes funéraires se transformèrent et que les bœufs furent substitués aux cadavres, les croyances sur l'au-delà se modifièrent sans arriver à une construction logique et cohérente.

L'âme, « copeau » de la divinité, se trouve de façon transitoire dans un corps. Elle se manifeste dans le vivant par la pensée, par un double qui est un reflet, et par une ombre vivante, différente de l'ombre des objets. A la mort, ombre vivante et reflet se dissipent et l'âme devient disponible. Normalement, les obsèques permettent au défunt de s'intégrer dans une nouvelle communauté, celle des ancêtres. Ceux-ci, dont les vivants prennent soin par des offrandes au coin nord-est de la maison et par des cérémonies coûteuses au tombeau, procurent des bénédictions à leurs rejetons et leur suscitent des descendants. Après plusieurs générations, les ancêtres deviennent successivement grands-ancêtres, puis choses, pour atteindre enfin l'état divin et ainsi boucler la boucle.

Les morts, qui ne sont pas mis au tombeau ou sont exclus et n'ont pas part au culte familial, rôdent la nuit, deviennent des fantômes, des revenants ou des esprits malfaisants. Ils se transforment aussi en choses redoutables, mais il n'est pas sûr qu'ils atteignent l'état divin.

Quoi qu'il en soit, l'incertitude règne quant au lieu réel où se trouvent les âmes des défunts, que l'on prie dans la maison, que l'on visite au tombeau et que l'on croit rendues à l'Ambondrombe ou au Paradis.

Les idées ne sont pas plus claires quant aux mânes royales, bien qu'un temps, des cérémonies nationales eussent été organisées par un roi pour donner une plus grande cohésion à la nation sur laquelle il régnait. De nos jours, à côté du christianisme ou de l'islam, le culte des ancêtres reste vivace dans la majorité des familles qui, dans bien des populations du territoire, dépensent des sommes immenses pour des cérémonies moins funéraires que familiales en l'honneur des ancêtres. Ceux-ci n'étant plus impurs et redoutés, mais chéris et cajolés.

La vénération des personnages fabuleux ou légendaires tient aussi encore actuellement une grande place. Tant en Imerina que dans les provinces, des inspirés prétendent en être des réincarnations temporaires et intermittentes, et sont reconnus comme tels par des fidèles de ces cultes dynastiques qui attendent en récompense santé, paix, bonheur et prospérité.

OUVRAGES CONSULTÉS

- ABINAL et MALZAC (RR. PP.), *Dictionnaire malgache-français*, Imp. Catholique, Tananarive, 1930, 4^e éd., 876 p., 14 × 22 cm.
- ANDRIAMANJATO (R.), *Le Tsiny et le Tody dans la pensée malgache*, Présence africaine, Paris, 1957, 101 p., 18 × 25 cm.
- BERNARD-THIERRY (S.), *Les pèlerinages des Hauts-Plateaux malgaches* (Sources orientales, 3), Le Seuil, Paris, 1960, p. 277-301, 1 carte, 13 × 19 cm (Les Pèlerinages).
- CALLET (R. P.), *Tantaran'ny Andriana eto Madagascar*, 4 vol., Tananarive, 1878 ; 2^e éd., 1918 en 2 vol., Imp. Off., Tananarive, 1243 p. Traduction (peu soignée et souvent fautive ou incorrecte), en 4 vol. dans Documents de l'Académie malgache, 1953-1958, sous le titre : *Histoire des rois*.
- CHAPUS (G. S.) et MONDAIN (G.), *Rainilaiarivony, un homme d'Etat malgache*, Diloutremer, Paris, 1953, 441 p. ill., 18 × 23 cm.
- COUSINS (Rév. W. E.), *Kabary Malagasy, hatramin'ny andron'Andriampoinimerina*, Imp. L.M.S., Tananarive, 1908 ; 5^e éd., 1917, 67 p., 11 × 18 cm.
- *Fomba malagasy*, éditées par H. RANDZAVOLA, 1931, Imp. L.M.S., Tananarive ; 2^e éd., 1940, 188 p., 11 × 18 cm.
- DAMA-TSOHA, *L'évolution occulte des races malgaches*, réfutation de la thèse de doctorat de M. Louis MOLET, *Le Bain royal à Madagascar*, Imp. Volamahitsy, Tananarive, 1957, 66 p., 13 × 21 cm.
- DECARY (R.), *Mœurs et coutumes des Malgaches*, Payot, Paris, 1951, 280 p. ill., 14 × 23 cm.
- *La mort et les coutumes funéraires à Madagascar*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1962, 304 p., 42 pl. h. t., 14 × 23 cm.
- MICHEL (L.), *La religion des anciens Merina*, La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1958, 77 p., 18 × 25 cm.
- MOLET (L.), Le sacrifice du bœuf à Alasora, in *La grande île militaire*, Tananarive, n° 25, 1955, p. 4 à 6, ill.
- *Le Bain royal à Madagascar*, Imp. Luthérienne, Tananarive, 1956, 239 p., 16,5 × 24,5 cm.
- *Permanence et avatars des coutumes : un exemple malgache*, Encyclopédie « Clartés », n° 7. Races et Mœurs, Paris, 1956, Cap. Les cultures actuelles, n° 4850.
- *La manducation des morts chez les anciens Malgaches*, L'Afrique païenne et juive : Le Monde religieux, 26^e vol., 1956-1957, Imp. Chopin, Lezay (Deux-Sèvres), 13 × 20 cm, p. 97-105.
- MONDAIN (G.), *Des idées religieuses des Hovas avant l'introduction du christianisme*, Coueslant, Cahors, 176 p., 1904.
- RAHARIJAONA (S.) et VALETTE (J.), Les grandes fêtes rituelles des Sakalava du Menabe ou « Fitampoha », Tananarive, *Bulletin de Madagascar*, n° 155, avril 1959, p. 2-34 ill.

- RUSILLON (H.), *Un culte dynastique avec évocation des morts chez les Sakalava de Madagascar : le Tromba*, Picard, Paris, 1913, 195 p. ill., in-16.
- *Paganisme, observations et notes documentaires*, Société des Missions Évangéliques, Paris, 1929, 144 p. ill., 14 × 22 cm.
- *Un petit continent, Madagascar*, Société des Missions Évangéliques, Paris, 1933, 414 p. ill., 18 × 25 cm.
- RUUD (J.), *Taboo. A study of Malagasy customs and beliefs*, Oslo, University Press, 1960, 326 p. ill., 15 × 22 cm.
- SAUVY (A.), La République de Madagascar. Population, économie et perspectives de développement, in *Population*, Paris, I.N.E.D., juill.-sept. 1962, p. 443-458.

DISCUSSION

M. BASTIDE. — Ce bel exposé mérite bien qu'on le discute. Deux petits points, simplement. Car cet exposé, M. Molet le verra lorsque je parlerai, correspond à des phénomènes analogues qui se passent en Amérique, chez les descendants des Africains, ces modifications, ces confusions, etc. Mais il y a deux points sur lesquels je voudrais poser des questions.

Le premier point est le suivant : Est-ce qu'on a le droit de parler de réincarnation, même de façon intermittente, et temporaire, pour les phénomènes de possessions par les esprits des ancêtres ? Car, tout au moins dans l'Afrique traditionnelle, l'individu qui réincarne l'ancêtre n'a pas conscience de cet élément de réincarnation. Il le sait par ses parents, il le sait par les devins qui lui ont dit qu'il réincarne un tel ou un tel pour telle ou telle raison, mais il n'y a pas (je reviens à la phénoménologie) une expérience psychique sous-jacente à la réincarnation. Tandis que, dans la possession, l'individu sait très bien que même s'il a eu une période inconsciente, il sait qu'il a changé, qu'il a été transformé, qu'il a été possédé par l'ancêtre. Je pense par conséquent que la confusion est encore plus forte (vous me trouverez peut-être un peu cartésien) et que ce terme de réincarnation ne devrait pas être donné. En Amérique, nous verrons que là où la réincarnation a disparu, la croyance à la possession par des morts reste valable, et que ces deux choses sont bien distinguées par les Afro-Américains.

La seconde question est une question de sociologue à ethnologue. J'ai trouvé extrêmement intéressant cette évolution que vous avez montrée et je pense que ce que vous avez dit est parfaitement juste. Je voudrais vous demander s'il n'y a pas une autre raison d'ordre inconscient, en quelque sorte, qui joue, car le sociologue cherche toujours le caché, vous le savez. Je pense que la théorie de la réincarnation ne peut exister que là où il y a un certain équilibre démographique c'est-à-dire là où les naissances et les décès s'équilibrent à peu près. Mais avec la colonisation, il y a, ou bien (au début de la colonisation)

une augmentation des décès, une diminution de la population, le senti-ment même que la tribu va disparaître, comme cela s'est produit en Océanie, ou bien (avec l'introduction de la médecine moderne), une augmentation de la natalité. Ce qui fait qu'il y a déséquilibre entre les naissances et les décès, et je me demande si dans cette évolution que vous avez si bien indiquée à Madagascar, inconsciemment cette rupture de l'équilibre n'a pas joué contre la théorie de la réincarnation.

M. MOLET. — Je pense que l'on peut employer tout de même le mot réincarnation en parlant de ces médiums, car ils ont, après les transes, la conscience nette d'être le support par lequel se manifestent des défunts royaux, et telle personne me parlant à moi-même me dit : « Mais je suis Andriamisara. » Elle se considérait comme le support normal des quatre Andriamisara qui ont disparu il y a au moins un siècle. D'autre part, pendant les transes, cette personne est tout à fait inconsciente de ce qu'elle dit ou de ce qu'elle fait, ou tout au moins prétend l'être. Je n'ai jamais pu vérifier, mais il y a tout un cérémonial, et en dehors de la possédée ou de la médium (car ce sont généralement des femmes) il y a aussi quelqu'un qui explique et qui interprète, et il y a toujours une dualité de personnages lors de ces cérémonies de possession : le possédé, d'une part, et son manager, dirait-on presque maintenant, qui organise la séance, et qui traduit, qui transmet les questions des assistants, et qui interprète les réponses.

M. BASTIDE. — Mais linguistiquement, est-ce que c'est le terme employé autrefois pour la réincarnation, ou y a-t-il deux noms différents, comme par exemple, en Nigeria, le nom de *éini*, pour la partie de l'âme réincarnée, et un autre nom, *egun*, pour la possession par le mort ?

M. PARRINDER. — Il me semble, de ce que dit M. Bastide, qu'on parlerait en Afrique (d'après ce que je pense), plutôt de l'incarnation des ancêtres, ou des dieux dans les médiums. Mais pas de réincarnation, qui est une chose différente, en Afrique occidentale. Je ne sais pas pour Madagascar.

M. MOLET. — Il n'y a pas de mot particulier pour traduire réincarnation. On dit « un tel vit en ce moment ». Donc, nous pouvons interpréter, je pense.

M. PARRINDER. — Chez les Yorouba, par exemple, on dit : *baba tûde*, le père est revenu dans un enfant. Pas dans un médium, dans un enfant. C'est une autre chose. Ce que M. Bastide a dit sur ces questions d'équilibre, ça m'intéresse beaucoup, parce que le lieu classique de la croyance dans la réincarnation, c'est l'Inde. Or en Inde les Oupanichads, par exemple, traitent cette question d'équilibre, en montrant comment il se fait que le ciel n'est pas plein. C'est parce que les morts reviennent. Mais il y a des histoires, par exemple dans le Mahâbhârata, expliquant que parfois il y a des occasions où les morts sont beaucoup plus nombreux que les vivants, ou le contraire, les vivants sont beaucoup plus nombreux que les morts, et ça cause une catastrophe universelle, et le Dieu Vichnou intervient et pour prévenir, pour corriger ce déséquilibre. Ils reconnaissent que l'équilibre doit exister, mais enfin ils reconnaissent

aussi que ça n'existe pas tout le temps. Parfois la population est grande, parfois elle l'est moins.

M. MOLET. — Je répondrai très rapidement à propos de l'évolution démographique dont parle M. Bastide. Les Malgaches sont multitudinistes, aussi bien pour les vivants que pour les morts. Et ils savent que les vivants aiment être nombreux, à plus forte raison les morts. On a l'impression souvent que les morts ouvrent les tombeaux pour piéger les vivants. Et les tombeaux sont considérés souvent dans des devinettes comme des pièges pour les vivants, encore maintenant. D'autre part, il y a aussi (et je n'ai pas voulu me lancer dans des explications qui seraient plus philosophiques, disons) une évolution. C'est que la survie que l'ensemble accepte plus facilement maintenant que cette réincarnation successive d'autrefois correspond à une modification de la mentalité et de la conception du temps. Il y avait autrefois une sorte de retour en arrière et un temps cyclique, alors que maintenant on est sur un temps plus linéaire, disons plus historique. Or il y a un parallélisme assez net, c'est que les populations qui acceptent le temps historique, disons, ont peu de manifestations de réincarnations. Tous ceux-là seraient, disons brutalement, rétrogrades : les gens de la troisième caste, et certains paysans, les gens des provinces qui se raccrochent désespérément au passé, ont au contraire des phénomènes, des manifestations de ce genre : de réincarnation des ancêtres et, surtout, de défunts royaux. Mais il y a là encore des phénomènes que nous ne connaissons pas parfaitement. Les Malgaches n'aiment pas expliquer trop, surtout aux Blancs, une sorte de pudeur les gêne, les empêche de parler, et les complexes n'ont jamais aidé qui que ce soit à faire des progrès.

M. PARRINDER. — Une petite question seulement. C'est la question de manducation des morts. Je crois que vous ne l'acceptez pas comme prouvée. C'est une théorie. Mais je me demande si vraiment dans le passé on mangeait les morts ou si c'est plutôt une question de rituel ? En Nigeria encore, on disait, on dit toujours que le nouveau Roi mange le Roi. Ce n'est pas qu'il mange tout son corps. Il y avait un rituel autrefois dans lequel on préparait une partie de son cœur, et maintenant on emploie toujours la phrase sans faire le rituel.

M. MOLET. — Il est possible qu'il y ait eu réellement endocannibalisme, mais c'est extrêmement difficile de le savoir car les Malgaches refusent actuellement la discussion sur ce point.

Alors que j'ai vécu en Polynésie, où les gens acceptent très bien cette idée, c'est encore assez proche et ils ont fait le saut facilement par le christianisme. Là il y a eu une période obscure, et ils refoulent au maximum. Donc il est très difficile de savoir. Mais des textes précis recueillis par le R. P. Callet entre 1861 et 1870 sont formels, et certains mots ont été remplacés par des points de suspension : « ... Le ... du roi, ce sont les nobles qui le mangent. » Alors évidemment, il y avait le mot *faty*, le cadavre, et un certain nombre de choses, donc une sorte de censure s'est exercée déjà à cette époque. qui s'est renforcée depuis.

D'autre part, il y a peut-être une certaine importance à savoir s'il y avait consommation intégrale ou pas. Peu importe, pour le sens, qu'il y ait eu consommation d'un fragment, ou consommation totale. Pour la cérémonie du bain, il suffisait de manger un petit morceau de bœuf, qu'importe, on communiait, et actuellement, je crois que tous ceux qui pratiquent la communion n'en sont pas à une question de quantité.

M. GROTANELLI. — Est-ce que selon vous les Malgaches attribuent cette coutume aussi aux Vazimba ? Si c'est le cas, on peut se poser la question : où cette coutume a-t-elle pris naissance ? Est-ce une coutume venue avec des immigrants d'Indonésie, ou bien est-ce que ce sont ces mystérieux habitants, aborigènes de l'île, qui l'ont eue ?

M. MOLET. — Pour les Vazimba, on se réfère toujours à ces textes anciens, et l'on dit que, chez eux, il n'y avait pas de tombeaux. Ce qui est, en somme, une façon de résoudre la question, puisque le coin des ancêtres c'était l'endroit où les ancêtres étaient conservés, et sous deux formes : les huit os que l'on conserve encore actuellement, que l'on met en tombeau, mais c'est eux que l'on rapatrie quand les gens sont morts au loin, et aussi cette petite corbeille avec de la viande boucanée, que les femmes devaient lécher, ce qui correspondait certainement à la consommation de l'ancêtre conservé sous forme matérielle, en somme, et qui assurait l'intégration au groupement social. Les enfants à leur naissance, les femmes à leur mariage, les adoptés lors de la cérémonie d'adoption, devaient consommer de la viande sèche. Encore actuellement il existe cette survivance sans que l'on ait une conscience nette de ce qui se passe, et pourquoi on le fait. Et cet échange de viande au 1^{er} janvier (ou ce qui était un temps, au 14 juillet, puisque les deux fêtes nationales n'étaient pas dédoublées autrefois), c'est encore, sans doute, des réminiscences oubliées, malgré la contradiction des termes dans ce qui se passait autrefois. A savoir si ces coutumes ont été introduites par les Indonésiens, il semble que des coutumes tout à fait semblables soient pratiquées à Bornéo où les coutumes funéraires sont très proches. Même la fête des lumières en Annam, il y a des éléments qui font penser que même dans les Oupanichads les anciens Indiens pratiquaient une sorte de rôtissage des cadavres. En tout état de cause nous n'avons là aucune certitude absolue et certaines choses sont peut-être complètement et irrémédiablement oblitérées.

M. GROTANELLI. — Excusez-moi. Quand les Malgaches disent que les Vazimba n'avaient pas de tombeaux. Qu'est-ce qu'ils entendent par là ?

M. MOLET. — Chez les Vazimba il n'y avait pas de tombeaux. Je ne peux pas vous en dire davantage.

M. GROTANELLI. — Cela doit être une coutume d'abandon des cadavres.

M. MOLET. — Oui, cela peut être une coutume d'abandon des cadavres, mais les Vazimba en parlent de tellement de façons.

Mme de GANAY. — Comment les Malgaches conçoivent le monde des esprits errants ?

M. MOLET. — Ces esprits ne sont pas pacifiés, ils ne sont pas intégrés à une nouvelle société, donc ils sont abandonnés, et ils sont comme les gens rejetés d'une communauté villageoise, qui ne sont plus reçus, par personne, à qui on refuse même un verre d'eau. Alors ils errent jusqu'à ce que quelqu'un veuille bien prendre soin d'eux, et ils cherchent à se venger. D'où les maladies, d'où les cauchemars, d'où les hémiplegies, par exemple. L'hémiplegie est expliquée comme ça, ainsi qu'un grand nombre de maladies vénériennes. Souvent un même mot désigne chez les Malgaches la maladie et l'esprit spécialement malfaisant. Il y a une douzaine de mots pour parler de fantômes, des revenants, de l'ombre vivante, de l'ombre non vivante, du double, du reflet. Il y a là une véritable richesse. Mais cela indique aussi qu'un tel sujet tracasait les Malgaches, comme en témoigne leur vocabulaire.

Mgr NÉDONCELLE. — Est-ce qu'il existe quelque chose d'analogue, à ce qu'on trouve par exemple chez Homère, c'est-à-dire le cadavre, le mort malfaisant tant qu'on n'a pas procédé à l'incinération. Est-ce que, d'abord, il y a des cas d'incinération, par exemple dans l'abandon des tombeaux dont vous parlez. Je dis peut-être des choses énormes, je m'excuse, mais est-ce qu'on pratique parfois, chez les Malgaches l'incinération ?

M. MOLET. — Ça ne paraît pas pensable, car il est indispensable que les huit os rejoignent le tombeau familial. L'incinération risquerait de les détruire.

Mgr NÉDONCELLE. — Et quand vous parlez de gens qui n'ont pas de tombeaux, cela ne pourrait pas du tout s'expliquer comme ça ?

M. MOLET. — Je ne pense pas. D'autant que ça me paraît difficile à croire, mais il semble que le tombeau malgache actuel soit une survivance d'un four qu'on dirait un four polynésien. Imaginez une fosse tapissée de pierres, que l'on fait chauffer à blanc et où l'on met la viande et le poisson (j'ai vu pratiquer ça couramment à Tahiti ou ailleurs). La fosse est ensuite refermée, et la viande est cuite si bien que les os se détachent totalement, et la viande peut être consommée ou non. Il semble que le tombeau malgache actuel soit dans la continuation directe de ce four, puisque l'on tapisse en ce moment la fosse de fortes épaisseurs, de charbon de bois, qui n'a strictement aucune utilité, et les pirogues dans lesquelles étaient ensevelis les rois, étaient bourrées elles aussi de charbon de bois, fait avec une plante spéciale, qui est un combustible, qui ne fait pour ainsi dire pas de fumée et ne donne pas d'odeur et qui servait aussi à faire cuire. Il y avait deux façons de conserver en somme la viande, quelle qu'elle soit, soit la viande boucanée, soit la viande confite dans la graisse. Et puis, il y a aussi tout un cérémonial pour cela.

Mgr NÉDONCELLE. — Alors, le caractère malfaisant du mort est lié, si j'ai bien entendu, à l'humidité du cadavre.

M. MOLET. — Il risque d'être dangereux, car son âme n'est pas encore intégrée à l'autre société. Tant que le cadavre est humide, il est disponible ; c'est pourquoi il ne faut ni tisser, ni se peigner ou faire ses nattes, ni faire de la poterie, car l'âme en somme risquerait de

s'accrocher à ces choses, rester emprisonnée, et après se manifester de façon désagréable. C'est pourquoi il existe une sorte de pacification de l'âme par des obsèques selon les rites habituels.

Mgr NÉDONCELLE. — Ceci rejoint tout de même, d'une certaine manière, ce que l'on rencontre dans le monde grec, chez Homère.

BIBLIOTHÈQUE DES
CENTRES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉS

**RÉINCARNATION
ET
VIE MYSTIQUE
EN
AFRIQUE NOIRE**

EXTRAIT MOLET (L.)

TRAVAUX DU CENTRE D'ÉTUDES
SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉ
D'HISTOIRE DES RELIGIONS
DE STRASBOURG

C. S. S. S. S.

Collection de Référence

n° 10228

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE